

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/21.../T/2024-2025 pour la réalisation des travaux de :

- Construction d'un bureau zonal de GATAKAZI (LOT1) ;
- Construction d'un bureau zonal de NGOMA (LOT2) ;
- Construction d'un bureau zonal de SHANGA (LOT3) ;

Date de publication : 18/07/2024

Date d'ouverture : 27/08/2024

1. Objet de l'Appel d'Offres

La Commune MUSONGATI Invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, **pour la réalisation des travaux de :**

- Construction d'un bureau zonal de GATAKAZI (LOT1) ;
- Construction d'un bureau zonal de NGOMA (LOT2) ;
- Construction d'un bureau zonal de SHANGA (LOT3).

2. Origine des fonds

La Commune MUSONGATI vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement Communal (FONIC) un financement du Guichet Non-Affecté mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2024-2025 réservé sur son compte pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaire. La Commune MUSONGATI a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de :

- Construction d'un bureau zonal de GATAKAZI (LOT1) ;
- Construction d'un bureau zonal de NGOMA (LOT2) ;
- Construction d'un bureau zonal de SHANGA (LOT3).

3. Spécification du marché

3.1. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché **sont en trois (3) lot(s)**.

L'ensemble des travaux **de chaque lot** est à réaliser dans un délai maximum de **trois (03) mois calendriers**.

3.2. Le soumissionnaire le désirant peut soumissionner sur tous les lots mais il ne peut être attributaire que de **deux (2) lots**

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois (3) mois calendrier**.

4. Conditions de participations

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de **8h à 15h30 min au Bureau de la Commune** ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Secrétariat de la commune MUSONGATI, moyennant le paiement de cent mille (100 000 F) francs Burundais : 50 000 FBU sur le compte Général du trésor N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000 FBU, au Compte n° 26390 ouvert à la COOPEC MUSONGATI au nom de C.R.D.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- l'Administrateur de la commune MUSONGATI ou Personne Responsable des Marchés Publics,

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

6. Visite du site

Une visite du site est organisée le **29/7/2024** à partir de 10h00, et sera guidée par l'**ingénieur communal**. Le lieu de rencontre est au chef-lieu de la commune **MUSONGATI**.

7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission équivalente à quatre Millions (**4 000 000 FBU**) de francs burundais pour chaque lot. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être soumises à **la commune de MUSONGATI**.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre un table des matières.

8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de **90 jours calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le... 7/8/2024 à 9heures**.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires présents ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le **7/8/2024** à 9 he30 min. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des marchés publics, un cadre requis auprès de la DNCMP par l'autorité contractante assistera à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante.

(Signature)

Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

11.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire (personne morale)
5. L'Attestation de non redevabilité délivrée par le service des impôts (OBR) et en cours de validité
6. Le certificat d'Immatriculation fiscale (NIF)
7. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en original en cours de validité
8. Registre de commerce (copie)
9. Attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce valide datant d'au plus 3mois ;
10. Adresse fixe et connue du soumissionnaire
11. L'acte d'engagement
12. L'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire

11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le Maître de l'Ouvrage concerné. Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) .Le plan de charge des marchés en cours.

11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une ligne de crédit de cinquante million (50.000.000) francs burundais par lot.

Fait à MUSONGATI, le. 15/07/2024
Administrateur de la commune MUSONGATI et
Personne Responsable des Marchés Publics
Claudine NYOYITUNGIRA

